

**VILLE DE TOURNEFEUILLE**  
**HAUTE-GARONNE**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

**Etaient présents ou représentés :** MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Hélène DESMETTRE, Bernard BENSOUSSAN, Gilbert QUERE, Claude RAYNAL, Isabelle MEIFFREN, Alain CARRE, Murielle THOMAS (à partir de 19 h 20), Laurent VERBIGUIER, Corinne CURVALE, Danièle BUYS (à partir de 19 h 20), Mireille ABBAL, Michèle SORIANO, Nicole RAPON, Jacques TOMASI, François GODY, Frédéric PARRE, Patrick CHARTIER, Philippe MOINAT, Olivier LAMBEAUX, Stéphanie ERALES-VERLEYEN, Nadia HELHAL, Pierre DUFOUR, Anissa SAIDANI, Patrick BEISSEL, Alain PERRIAULT, Françoise VIATGE, Jean-Pierre MORGADES.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Françoise HONDAGNEU ayant donné pouvoir à Dominique FOUCHIER  
Murielle THOMAS ayant donné pouvoir à Hélène DESMETTRE (jusqu'à 19 h 20)  
Danièle BUYS ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN (jusqu'à 19 h 20)  
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à Françoise GODY  
Jean-Pascal GUILLEMET ayant donné pouvoir à Michèle SORIANO  
VIGOUROUX-VENOUIL ayant donné pouvoir à Patrick BEISSEL  
Michèle PELLIZZON ayant donné pouvoir à Cédric CAMPS  
Noemia AUBRY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MORGADES

**Etaient absents et excusés :** /

**Secrétaire :** Hélène DESMETTRE

---

Monsieur le MAIRE ouvre la séance, souhaite la bienvenue à chacun et désigne Madame DESMETTRE secrétaire de séance.

Madame DESMETTRE procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame DESMETTRE.



Monsieur le MAIRE fait part à l'Assemblée que l'ordre du jour de la séance de ce soir s'organise autour de trois temps. Nous avons un certain nombre de délibérations correspondant à la gestion de la collectivité, puis l'adoption du budget primitif 2017, puis un vœu de soutien au manifeste des Maires de France et présenté par le groupe majoritaire pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens.

Monsieur le MAIRE indique à l'Assemblée qu'un document complémentaire relatif au budget prévisionnel a été disposé sur table à l'attention de chaque conseiller. Il s'agit de documents qui n'ont pas pu être réalisés à temps. Il propose donc d'accepter qu'ils soient mis à disposition ce soir.



## **1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2017**

Monsieur le MAIRE demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la séance du 02 mars 2017 appelle des commentaires, des remarques ou des demandes de modifications.

Aucune remarque ni demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 02 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

## **2 - ADOPTION DU BP 2017 COMMUNE DES TAUX D'IMPOSITION ET DES BUDGETS ANNEXES**

Monsieur le MAIRE fait part à l'Assemblée qu'il convient ce soir d'adopter le budget primitif. Il explique que le cycle budgétaire s'effectue en trois temps : les orientations budgétaires débattues lors du conseil municipal du 2 mars, le vote du budget primitif qui fait l'objet de la séance d'aujourd'hui, puis l'adoption du compte administratif, adopté en mai-juin, qui correspond à la constatation du résultat ainsi que la conformité entre la comptabilité tenue par la ville et celle tenue par le payeur qui est la trésorerie.

Un certain nombre de délibérations se rapportent à cette question budgétaire (l'adoption du budget et des budgets annexes, des taux, des tarifs, des subventions aux associations, les autorisations de programme).

Monsieur BEISSEL demande la possibilité de poser deux questions liminaires.

Monsieur le MAIRE accepte que Monsieur BEISSEL pose ses deux questions.

Monsieur BEISSEL indique, avant de démarrer le débat sur le budget, revenir sur des demandes multiples faites lors de précédentes commissions, essentiellement les commissions finances et urbanisme. Il nous semble normal que lors des commissions, qui sont des instances de travail, les documents qui y sont présentés soient remis aux participants, idéalement quelques jours avant, mais au plus tard en séance. Nous avons eu, la semaine dernière, en commission finances, une présentation synthétique du budget et au passage, très bien faite, qui a été la base de notre discussion. Nous ne disposions pas de ce document, ce qui ne nous a pas facilité la tâche, mais nous pensions le recevoir avec la convocation au conseil municipal. Ne l'ayant pas reçu, nous l'avons donc réclamé et nous

l'attendons toujours. Nous ne comprenons absolument pas cette manière de procéder qui amène à penser que vous cherchez à dissimuler l'information que vous devez aux élus de l'opposition, comme à la majorité d'ailleurs. Certes, certains de ces documents n'ont pas un caractère définitif, et nous le comprenons, mais il suffit dans ce cas d'indiquer qu'il s'agit d'un document de travail, comme cela se pratique à peu près partout. Nous demandons une dernière fois que pour toutes les commissions à venir, les documents de travail qui sont présentés en séance soient adressés aux participants par voie électronique en amont ou, au plus tard, remis sous forme papier le jour de la commission. Faute de quoi il nous faudra considérer l'absence de ces documents de travail comme une entrave délibérée à l'exercice de notre mandat d'élus.

Deuxième point : nous avons également demandé à plusieurs reprises que les tableaux des budgets nous soient adressés sous format excel. Il nous a été répondu que le logiciel utilisé en Mairie ne le permettait pas. Nous souhaitons confirmation de ceci car, en effet, sur le moindre logiciel que vous trouvez dans le commerce, y compris ceux gratuits sur internet, presque tous ont un export excel.

Monsieur MORGADES indique être pleinement d'accord avec l'intervention de son collègue Monsieur BEISSEL.

Monsieur le MAIRE explique qu'effectivement, les documents règlementaires sont transmis aux conseillers en temps et en heure. Ce soir, un document annexe a été remis ce table dû à un retard administratif. Le document présenté pour le débat d'orientations budgétaire a fait l'objet du rapport d'orientations budgétaires et c'est pour cela qu'il a adressé dans les délais impartis, le document de présentation. Il indique que les documents présentés en commission ou en séance de conseil municipal sont des documents de présentation. Ce ne sont pas des documents officiels et n'ont donc pas la même forme ni le même statut. Pour le document de ce soir, les échanges ont montré que des compléments et modifications étaient à y apporter. Il nous fallait donc un temps minimum pour le faire. Il propose que des clarifications soient effectuées dans le cadre du règlement intérieur, car ce qui pose question est le statut de ces documents. Il indique donc que dans les commissions officielles et en conseil municipal, il ne communiquera pas des documents ayant le statut de documents de travail comme le demande Monsieur BEISSEL car l'interprétation que nous pouvons avoir les uns et les autres, la diffusion et l'utilisation que nous faisons de ces documents peut avoir des conséquences variables.

Il indique qu'il ne faut pas voir d'entrave particulière à ce fonctionnement. Il s'agit de documents support de présentation et non de documents diffusables. Un document de présentation officiel a un autre statut et une autre forme.

Il propose de poursuivre cette discussion dans le cadre du travail et de la réflexion que nous aurons sur le règlement intérieur.

Monsieur BEISSEL fait remarquer que Monsieur le MAIRE vient de dire tout et son contraire. Il considère que dans toute sa vie professionnelle, il a eu à avoir entre les mains des documents dits « de travail » qui n'ont aucun caractère définitif. Nous sommes élus et responsables et savons très bien que quand un document de travail existe, il peut évoluer au cours des jours et des semaines qui suivent. Sinon, la prochaine fois qu'il y aura une présentation, nous prendrons des photos à chaque fois et c'est tout. Au lieu d'avoir une commission qui dure 2 heures, nous aurons une commission qui dure 4 heures.

Monsieur BEISSEL ne voit vraiment pas en quoi il est dangereux pour le Maire de communiquer un « document de travail » clairement identifié comme tel, puis de le communiquer rectifié la semaine suivante, cela ne pose aucun problème.

Madame VIATGE ajoute et assure qu'il y a des commissions où sont distribués des documents de travail.

Monsieur le MAIRE répond que cela ne fait pas partie de notre façon de travailler.

Madame VIATGE réaffirme ses propos.

Monsieur le MAIRE entend cette question et elle est légitime. Elle a, par ailleurs, déjà été posée. Il indique qu'une réflexion est en cours dans le cadre du règlement intérieur du conseil municipal. Cette question du statut des documents diffusables sera donc soumise dans le cadre de cette réflexion, tout en rappelant qu'il existe dans ces documents des données administratives qui ne peuvent être diffusées. Cette réflexion portera également sur la forme des fichiers.

Monsieur MORGADES indique qu'ont été portées à la connaissance de l'assemblée et du public un certain nombre de données et que si l'on veut exploiter dans de bonnes conditions toutes ces informations et si elles ne sont pas présentées sur tableur excel, il déclare ne pas être en capacité de faire du bon travail. Il explique ne pas demander des informations non communiquées mais de transmettre les renseignements sous format excel.

Monsieur le MAIRE répond que certains éléments sont à vérifier au niveau, notamment, de ce qui est diffusable ou pas. Nous débattons de cela lors de la réunion sur le règlement intérieur.

Monsieur le MAIRE donne la parole à Monsieur RAYNAL qui s'exprime sur le budget 2017.

Monsieur RAYNAL explique débiter cette vision du budget primitif 2017 avec un certain nombre de données nationales qui s'imposent à nous et voir en quoi ces données nationales ont un impact sur la ville de Tournefeuille. Tout d'abord, nous avons eu une réforme de la dotation globale de fonctionnement qui était à l'étude puis ajournée, ce qui, pour Tournefeuille, est une bonne nouvelle dans la mesure où ce qui était annoncé était une diminution encore plus forte de la dotation du fait de cette réforme. Cependant, une nouvelle réflexion sera menée ultérieurement sans aucun doute sur ce sujet.

Une baisse de la dotation forfaitaire de 346 000 € pour laquelle deux éléments sont à distinguer, la première une baisse liée à la recherche de l'amélioration du budget de l'Etat avec ce que l'on appelle communément la baisse des dotations qui était de l'ordre de 600 000 € environ et qui a été diminuée de moitié après un congrès des Maires de l'année dernière, sur décision du Président de la République. Au lieu d'avoir 600 000 € nous avons eu, de ce fait-là, 300 000 € environ de baisse de la dotation forfaitaire. Ce qui est la 4<sup>e</sup> année où nous subissons une baisse significative des dotations.

Dans cette baisse, le fait que nous finançons chaque année une aide particulière pour les communes qui ont des difficultés spécifiques bénéficiant de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et dans le milieu rural (Dotation de Solidarité Rurale). Concernant ces augmentations de dotations à ces communes en difficultés, généralement avec des logements sociaux à hauteur de 50 %, une récupération est faite sur les autres communes. Ainsi, ce n'est pas l'Etat qui finance en plus ces augmentations, mais cela est repris sur l'ensemble des communes. Une partie est donc intégrée dans cette baisse des dotations forfaitaires pour un total de 346 000 € cette année.

Par ailleurs, le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) est un autre système permettant aux grands ensembles comme Toulouse Métropole, les grandes agglomérations, d'avoir une récupération sur les agglomérations dites « riches » au bénéfice des agglomérations plus en difficultés. Cela est un système que l'Etat met en place mais ne finance pas et qui est, au contraire, financé par un certain nombre d'agglomérations au bénéfice d'autres agglomérations. Le montant a été maintenu en 2016. Nous avons démarré avec 150 millions d'€ en répartition et nous sommes cette année et l'année dernière déjà, à 1 milliard d'€ en répartition, c'est-à-dire que l'on prélève 1 milliard sur les collectivités dites « riches » pour alimenter 1 milliard sur les collectivités dites « pauvres ». Comme nous sommes sur la même somme que l'an dernier, on pourrait se dire que pour Tournefeuille, cela ne change pas. En réalité, nous perdons tout de même 29 000 € en raison du changement de périmètre

des intercommunalités qui participaient puis qui se sont regroupées avec des intercommunalités plus pauvres qui ne contribuent plus, soit beaucoup moins, soit plus du tout. Nous avons donc un changement complet de ceux qui gagnent et de ceux qui perdent. Comme Toulouse Métropole était parmi ceux qui « perdaient » et que nous n'avons pas changé de périmètre, nous cotisons donc davantage. Le fait que cette somme ne bouge pas signifie quand même que nous cotisons à hauteur de 30 % d'augmentation de la participation qui concerne Tournefeuille.

La DNP (Dotation Nationale Péréquation) est maintenue à 258 000 €, alors que dans un projet de réforme maintenu jusqu'à la dernière minute, cette DNP pouvait être totalement supprimée.

Monsieur BEISSEL demande plus de précisions sur ces sommes.

Monsieur RAYNAL explique qu'il ne s'agit pas de 184 000 € en moins mais de 44 000 € en moins. C'est-à-dire que le total fait 184 000 €. Nous avons une contribution supplémentaire et il s'agit donc bien de négatif.

Le coefficient de revalorisation des bases, c'est-à-dire ce qui est fixé par le Parlement pour faire face à l'inflation, a été fixé, cette année, à 0,4 %. Il avait été fixé l'an dernier à 1 %.

Cela veut dire que, de ce fait, nous avons moins de recettes que l'année précédente. Nous avons, dans le même temps un élargissement, à compter de 2017, de l'assiette de FCTVA mais cela compte pour nous très peu. Cette année, nous avons 620 000 € au total mais cela n'a pas beaucoup d'impact pour ce qui nous concerne.

La contribution SRU qui correspond à la revalorisation du calcul basé sur 25 % du potentiel fiscal au lieu de 20 %. Donc, nous avons une pénalité qui augmente. Jusqu'en 2016, nous avions 257 000 €, en 2017 320 000 €. Sur cette somme, une partie est compensée par des acquisitions ou des aides pour la création de logement social. Le différentiel est de l'ordre de 150 000 € pour cette année.

Monsieur BEISSEL demande, au sujet de la loi SRU, des explications concernant le passage de 20 % à 25 %. Est-ce nouveau et soudain ou le sait-on depuis quelques années ?

Monsieur RAYNAL indique que cela est la loi, que ce n'est pas nouveau et ce taux entre en application désormais. Cela aurait mérité un montant d'investissements à cette hauteur-là et pour l'année qui vient, nous ne l'atteindrons pas.

Monsieur le MAIRE précise que l'effort à fournir est connu et se trouve dans la loi. Ce qui est un peu nouveau c'est la notification du montant par les services de l'Etat.

Monsieur RAYNAL résume en indiquant que tout va dans le même sens, c'est-à-dire que soit au mieux, nous n'avons pas de pertes supplémentaires, ce qui est le cas de la DNP et, au pire, nous avons eu des diminutions conséquentes sur l'ensemble des dotations.

Il explique que l'ensemble cumulé de ces pertes de dotations depuis 2013 correspond à 2 800 000 €. Les années 2014 et 2015, qui correspondent à des pertes de 686 000 € et 970 000 €, ont pu être compensées à la fois par des économies et par un système de péréquation solidaire au sein de Toulouse Métropole. L'année 2016 a été compensée en partie par des augmentations du coût des services. L'année 2017 sera compensée par une partie d'économies, une partie augmentation des ressources et une partie augmentation de la fiscalité. La somme de 2 800 000 € représente plus de 10 %, retirés par l'Etat, des dépenses de la commune en 4 ans.

Monsieur RAYNAL explique que la prospective du débat d'orientations budgétaires a été corrigée en fonction, en particulier, de la réalité de nos recettes et des bases notifiées pour 2017. Ce qui est recherché, aujourd'hui, en période où l'Etat ponctionne sur l'épargne brute des communes, est de maintenir une épargne nette légèrement positive autour de zéro pour

permettre de passer cette phase de baisse des dotations, sous réserve qu'il n'y ai pas de baisse des dotations de même niveau dans les années qui viennent.

Monsieur RAYNAL explique que les grands objectifs pour 2017 sont de maintenir la capacité d'investissements nouveaux entre 5 et 5,5 millions d'€. Maintenir une capacité d'autofinancement entre 3 et 3,5 millions d'€ et réaliser un emprunt autour de 2 millions d'€.

En tenant compte de ces éléments, notre projet de budget pour 2017 est le suivant : pour atteindre les objectifs, des économies en dépenses de fonctionnement mais en rappelant que c'est la 5<sup>e</sup> année de recherche d'économies et la 4<sup>e</sup> de manière extrêmement forte. Les marges de manœuvre sont réduites puisque durant les derniers exercices, nous avons énormément travaillé ces postes de dépenses de fonctionnement comme les grands spectacles de rues, l'éclairage public, la suppression de la navette, des diminutions de personnels, l'utilisation de la provision pour dépenses imprévues. Notre dépense imprévue notamment, cette année, s'élève à 150 000 € pour le logement social puisque nous n'avons pas investi suffisamment du fait du décalage d'une opération.

L'augmentation des tarifs et impositions correspond à l'objectif de rechercher autour de 895 000 €. Nos recettes fiscales sont déjà attendues à hauteur de 245 000 € liées à l'augmentation des bases. Cette somme est supérieure à ce que l'on avait dans les années précédentes. Cela est lié au fait que l'on a une traduction, en termes de recettes fiscales, de l'augmentation du nombre de logements sur Tournefeuille et, assez logiquement, la fiscalité s'en trouve confortée. La proposition faite est d'obtenir 580 000 € par une augmentation de nos taux communaux de 5 %. L'augmentation des tarifs correspond à la volonté d'obtenir un gain de 70 000 € sur cette année. L'ensemble de ces mesures donnent un total de 895 000 €.

## Budget Primitif 2017 Ville

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Report 2016	Propo. 2017	Total BP 2017
REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00 €	10 860 135,57 €	10 860 135,57 €
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	0,00 €	15 580 994,00 €	15 580 994,00 €
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00 €	338 044,00 €	338 044,00 €
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COL	0,00 €	2 894 152,30 €	2 894 152,30 €
	66	CHARGES FINANCIERES	0,00 €	578 518,86 €	578 518,86 €
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
		<b>Somme :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>32 076 844,73 €</b>	<b>32 076 844,73 €</b>

ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIS	0,00 €	2 799 698,23 €	2 799 698,23 €
	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFER	0,00 €	704 668,29 €	704 668,29 €
		<b>Somme :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 504 366,52 €</b>	<b>3 504 366,52 €</b>

**Somme : 0,00 € 35 581 211,25 € 35 581 211,25 €**

#### RECETTES

Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Report 2016	Propo. 2017	Total BP 2017
REEL	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT R	0,00 €	3 239 544,00 €	3 239 544,00 €
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	0,00 €	3 830 429,00 €	3 830 429,00 €
	73	IMPOTS ET TAXES	0,00 €	21 186 097,00 €	21 186 097,00 €
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	0,00 €	6 325 825,78 €	6 325 825,78 €
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION CO	0,00 €	443 750,00 €	443 750,00 €
	76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	11 778,56 €	11 778,56 €
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	111 100,00 €	111 100,00 €
		<b>Somme :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 153 524,34 €</b>	<b>35 153 524,34 €</b>

ORDRE	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFER	0,00 €	427 686,91 €	427 686,91 €
		<b>Somme :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>427 686,91 €</b>	<b>427 686,91 €</b>

**Somme : 0,00 € 35 581 211,25 € 35 581 211,25 €**

## SECTION DE INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Report 2016	Propo. 2017	Total BP 2017
REEL	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INV	0,00 €	3 412 113,75 €	3 412 113,75 €
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	1 745 387,51 €	1 745 387,51 €
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 896,00 €	105 600,00 €	116 496,00 €
	204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	0,00 €	211 413,00 €	211 413,00 €
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	255 327,49 €	2 566 242,14 €	2 821 569,63 €
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 319 343,23 €	2 760 750,00 €	4 080 093,23 €
		<b>Somme :</b>	<b>1 585 566,72 €</b>	<b>10 801 506,40 €</b>	<b>12 387 073,12 €</b>

ORDRE	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS EN	0,00 €	427 686,91 €	427 686,91 €
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
		<b>Somme :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>472 686,91 €</b>	<b>472 686,91 €</b>

**Somme : 1 585 566,72 € 11 274 193,31 € 12 859 760,03 €**

## RECETTES

Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Report 2016	Propo. 2017	Total BP 2017
REEL	024	PRODUITS DES CESSIONS	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	2 661 695,98 €	2 661 695,98 €
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUE	960 984,49 €	1 250 000,00 €	2 210 984,49 €
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000 000,00 €	2 200 000,00 €	4 200 000,00 €
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	37 713,04 €	37 713,04 €
		<b>Somme :</b>	<b>2 960 984,49 €</b>	<b>6 349 409,02 €</b>	<b>9 310 393,51 €</b>

ORDRE	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONN	0,00 €	2 799 698,23 €	2 799 698,23 €
	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS EN	0,00 €	704 668,29 €	704 668,29 €
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
		<b>Somme :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 549 366,52 €</b>	<b>3 549 366,52 €</b>

**Somme : 2 960 984,49 € 9 898 775,54 € 12 859 760,03 €**

Monsieur RAYNAL énumère ensuite les chiffres du document projeté (pièce jointe).

Monsieur le MAIRE indique à l'assemblée qu'un certain nombre de décisions sont à prendre ce soir, sur les tarifs et les taux. La proposition qui est faite est d'augmenter les taux de 5 %. La taxe d'habitation de 9,54 % à 10,02 %, le foncier bâti de 22,36 % à 23,48 %, la taxe foncière sur le non bâti de 106,47 % à 111,79 %. La recette attendue s'élève à 580 000 €. Il convient d'observer où se situe la ville de Tournefeuille par rapport aux moyennes des villes de plus de 10 000 habitants du département. Nous sommes, pour la taxe d'habitation, à 10,02 % alors que la moyenne des villes est à 12,09 %.

Monsieur le MAIRE explique que cette proposition d'augmenter les taux de 5 % repose sur le fait que nous nous situons à la 4<sup>e</sup> année de diminution conséquente des dotations, de l'ordre de 2,8 millions d'€. Avec les mesures que nous adoptons, globalement, nous sommes à la moitié des économies de fonctionnement et à la moitié de recettes supplémentaires. Il y a eu une vision, il y a 4 ans, qui était de dire que différents leviers pouvaient être actionnés afin de traverser cette période difficile. Nous les avons ordonnancés à travers l'économie de fonctionnement, de la recette tarifaire tout en améliorant les services. Puis nous arrivons à cette 4<sup>e</sup> année, où l'ensemble des leviers étant à l'œuvre, nous proposons de mettre à contribution les Tournefeuillais à travers l'augmentation des taux à hauteur de 5 %. C'est donc une vision de l'ensemble des leviers sur ces 4 années qu'il faut considérer. Il convient de ramener les 580 000 € issus de l'augmentation des bases aux 2,8 millions d'€ d'efforts réalisés au niveau des économies de fonctionnement et de la recette tarifaire.

Il rappelle que le choix était offert d'opérer une augmentation supérieure à 5 % comme un certain nombre de communes l'ont fait afin de disposer d'une anticipation sur l'avenir.

Certaines communes ont appliqué des augmentations de 15 % et 30 % et ont donc anticipé l'avenir. D'autres ont adopté cette mesure d'une augmentation raisonnable de 5 % qui permet d'ajuster les recettes par rapport au contexte de baisse des dotations, d'autres ont adopté un autre modèle qui est un ajustement par année de 1,5 % à 2 %. Ainsi, l'augmentation qui nous paraissait raisonnable si située au niveau de 5 %. Elle ne constitue pas une anticipation sur ce qui se passera sur les années à venir, mais plutôt un ajustement par rapport à la réalité de nos besoins et aux choix que nous avons fait de maintenir nos services et leur qualité tout en envisageant la poursuite de nos économies de fonctionnement.

Il indique que la moyenne de la valeur locative, pour Tournefeuille, se trouve à hauteur de 4 606 €. Lorsque l'on regarde l'impact de 5 % sur la taxe foncière, cela induit une augmentation de 33 €. 5 % sur la taxe d'habitation, cela induit une augmentation de 28 € pour un foyer sans enfant et 21 € pour un foyer avec 2 enfants. Le total cumulé représente entre 54 € pour un foyer avec 2 enfants et 61 € pour un foyer sans enfants.

Pour une valeur locative de 1 000 € inférieurs, cela donne une augmentation 49 € ou 41 € en fonction de la composition de la famille.

Pour une valeur locative de 1 000 € en-dessus, cela donne une augmentation de 66 ou 73 € en fonction de la composition de la famille.

Il s'agit d'indications car il est difficile de caractériser la valeur locative moyenne car beaucoup de paramètres sont pris en compte comme la surface et les éléments de confort.

Pour comparer Tournefeuille avec les autres villes de la Haute-Garonne, nous nous situons à la moyenne.

Lorsque nous observons l'historique de l'évolution des taux, ils n'ont pas évolué à Tournefeuille depuis 20 ans, si ce n'est qu'à la création de la communauté urbaine en 2009, ils ont baissé pour tenir compte de la nouvelle fiscalité intercommunale.

Cette augmentation, qui nous semble raisonnable, est la proposition importante de ce budget.

Monsieur le MAIRE rappelle également la dynamique des subventions de la CAF et indique qu'en 2017, la CAF devient le partenaire principal de la ville de Tournefeuille. Ainsi, le montant de la participation de la CAF dépasse la DGF. La CAF nous apporte son soutien car à Tournefeuille, notre politique en matière de petite enfance, d'enfance, de jeunesse et de centres sociaux est très importante et performante.

Les subventions sont un levier important du maintien de nos services.

En matière de tarification des services, l'école d'enseignement artistique a fait l'objet d'une revalorisation de tarifs l'an passé avec l'idée que la participation des familles et de la ville soit à 50/50. La restauration a elle aussi, fait l'objet d'une revalorisation des tarifs afin de faire face à l'augmentation du prix des denrées alimentaires qui a fortement augmenté en 2016 mais aussi une correction est proposée au niveau de la tarification par tranches selon le quotient familial. Cela a été fait dans le souci de la progressivité de ces tranches. Pour des raisons mathématiques, sur la tranche 2 qui était à 1,42 €, on peut observer que la progressivité n'est pas bonne. Nous proposons donc de modifier ce tarif à 1,90 € pour la tranche 2. Cela permet également de couvrir la dépense des produits alimentaires.

Monsieur le MAIRE donne la parole à l'Assemblée.

Monsieur BEISSEL demande des explications supplémentaires au sujet du tableau présenté sur les moyennes et indique, sur ce sujet, qu'il avait demandé que l'on prenne le montant de l'imposition et qu'il soit divisé par le nombre de foyers qui paient l'impôt. Il demande si le tableau proposé ce soir ne tient pas compte de l'augmentation de base.

Monsieur le MAIRE confirme cela.

Monsieur BEISSEL indique que selon son calcul, s'il divise 580 000 € par 50 € en moyenne, il arrive à un total de 11 600 foyers sur Tournefeuille. Il ne pense cependant pas qu'il y ait



11 600 foyers qui paient l'impôt. Il s'étonne d'entendre dire à Monsieur le MAIRE que le foyer fiscal le plus important paiera seulement 70 € d'augmentation.

Monsieur le MAIRE lui répond que cela est une moyenne.

Monsieur BEISSEL souhaite connaître le nombre de foyers qui paient la taxe et y a-t-il des foyers qui ne paient rien ?

Monsieur RAYNAL répond qu'un certain nombre de foyers ne paient pas la taxe d'habitation.

Monsieur BEISSEL déduit que certains autres foyers paient donc plus.

Monsieur RAYNAL répond par l'affirmative.

Monsieur BEISSEL demande des explications sur le FCTVA.

Monsieur RAYNAL explique que l'on paie nos dépenses TTC et nous sommes remboursés de la TVA de l'année précédente.

Monsieur BEISSEL indique que si les dépenses affichées sont en TTC, il faudrait le mentionner. Car, finalement le FCTVA est une compensation et non une recette.

Monsieur RAYNAL explique que l'Etat n'a pas d'obligation à rembourser. Il s'agit d'une décision prise sur laquelle un débat a eu lieu. Il ne s'agit donc pas d'une recette pérenne. 92 à 95 % de la TVA est remboursée.

Monsieur BEISSEL indique qu'il conviendrait de séparer la partie HT et la partie TVA, pour plus de clarté.

Monsieur RAYNAL répond que le seul intérêt à cela serait de montrer si dans le futur le FCTVA augmente ou diminue. En fonction des dépenses que fait une Mairie, si l'on fait moins de dépenses l'année suivante, moins de FCTVA serait remboursée l'année d'après.

Monsieur BEISSEL remarque que sur les dépenses pour imprévus, la somme passe de 2 millions à 1,8 millions. Quel est le chiffre pour l'année 2016 ?

Monsieur le MAIRE répond que jusqu'en 2016, cette somme a été préservée. En 2017, on prélève 200 000 €.

Monsieur BEISSEL fait remarquer, sous forme de boutade, que si l'on ponctionne 1 million d'€ dans cette réserve cela n'oblige plus à augmenter les impôts.

Monsieur RAYNAL est d'accord avec cette remarque mais indique que cela ne pourra se produire qu'une fois. Il explique que cette réserve a été constituée en 15 ans. L'intérêt de cette réserve est de nous permettre d'absorber les gros imprévus. Cela tombe bien car nous traversons une période difficile. Cependant, la réserve est utile pour compenser des dépenses imprévues en une seule fois, comme par exemple, les 150 000 € de pénalité SRU ou comme le problème que nous venons de régler sur les prix de la restauration. Elle est faite pour corriger les accidents de parcours. Ce n'est pas fait pour rééquilibrer les comptes ou pour compenser des dépenses.

Monsieur BEISSEL comprend cela.

Monsieur BEISSEL indique que les documents montrent la volonté de réaliser 5,5 millions d'€ d'investissements par an. On s'aperçoit que le gymnase coûte pratiquement la moitié et

que son groupe a fait savoir à plusieurs reprises ce qu'il pensait de ce projet. Il demande donc s'il ne serait pas opportun de baisser cette volonté de dépenser systématiquement 5,5 millions d'€ par an surtout sur des choses qui ne sont pas, par ailleurs, bien nécessaires.

Monsieur le MAIRE répond qu'il y a la question du gymnase puis que restera-t-il à faire lorsque le gymnase sera achevé ? En ce qui concerne le gymnase, le choix a été fait, argumenté, il est pleinement assumé, particulièrement sur le point du mur d'escalade et sur l'importance nationale du club d'escalade à Tournefeuille. Par la suite, lorsque cette réalisation sera clôturée, quels seront les choix budgétaires pour 2018 ? Monsieur le MAIRE déclare que ce qui sera très significatif, sera une longue période d'entretien lourd d'un certain nombre d'équipements municipaux qui ont entre 30 et 40 ans. Nous aurons donc des modifications à apporter au niveau des groupes scolaires en ce qui concerne l'ajout ou la suppression de classes. Il y aura également quelques projets. Cependant, l'essentiel de la charge liée à l'investissement sera consacrée à la rénovation et à l'entretien de l'existant. Nous avons à réfléchir sur la piscine municipale d'été, par exemple. Nous aurons également à reconstruire l'école de Mirabeau. Ainsi, choisir de diminuer la somme de 5,5 millions d'€ revient à mettre en danger l'entretien courant de nos équipements. Il est impossible d'aller en-deçà de cette somme pour plusieurs années.

Madame VIATGE comprend bien les problèmes de vétusté des bâtiments, cependant entre cette année et l'année prochaine, cela ne fait qu'un an de plus.

Monsieur le MAIRE explique que les bâtiments atteignent les 30 années d'utilisation et nécessitent une telle programmation. Cependant, l'objet de ce soir n'est pas la programmation mais il s'agit juste d'un éclairage pour indiquer qu'il faut absolument garder en mémoire la somme de 5,5 millions d'€ pour de l'entretien. Il y aura bien sûr, des dépenses nouvelles.

Monsieur BEISSEL fait remarquer que cette information aurait été portée à la connaissance de l'Assemblée il y a 3 à 4 ans, que cette somme de 5,5 millions d'€ devait être maintenue en investissement pour l'entretien des bâtiments qui attendent depuis longtemps, à la place du gymnase, l'attitude de son groupe aurait été tout à fait différente. Il indique que là, Monsieur le MAIRE est en train de reconnaître qu'à l'époque, il y avait déjà des dépenses beaucoup plus urgentes à faire et que le projet du gymnase a été favorisé au détriment des réparations.

Monsieur le MAIRE affirme qu'il fallait absolument construire le gymnase, structure nécessaire au fonctionnement du lycée. Le mur d'escalade, pour Tournefeuille, ville de 27 000 d'habitants avec un club d'escalade conséquent, était nécessaire. Le 4<sup>e</sup> club de France au niveau de la compétition ne peut plus continuer ses activités au gymnase de Labitrie. Le choix a été fait.

Monsieur BEISSEL ne veut alors pas entendre qu'il y a des bâtiments qui attendent depuis longtemps d'être entretenus de manière importante.

Monsieur le MAIRE indique que cela est un choix et une programmation devra être faite.

Monsieur RAYNAL explique que la responsabilité de lancer ce gymnase lui revient et il affirme être très à l'aise sur ce point. La raison en est simple. Il indique que le gymnase est une obligation lorsque l'on a un lycée nouveau. Le surcoût dont il est question par rapport au mur d'escalade, s'élève à 1 million d'€ avec 600 000 € de subventions. Pour le budget de la commune, il s'agit de 400 000 € de plus. C'est tout ce qu'il faut retenir. Lorsque les subventions attribuées sont de niveau national, les sommes sont, de toute façon, distribuées. Ainsi, si Tournefeuille n'en avait pas bénéficié, une autre ville en aurait bénéficié à sa place. Il n'y a donc pas matière à discuter.

Monsieur BEISSEL indique qu'il s'agit tout de même de l'argent du contribuable.

Monsieur RAYNAL reconnaît cela mais rappelle que toute dépense occasionnée par l'administration est financée par l'argent public et que ce n'est donc pas le sujet. C'est un choix politique de faire ou de ne pas faire plus. Nous rappelons que le seul coût de ce club, c'est son installation. Par ailleurs, à titre de comparaison, si l'on veut une équipe de rugby en Pro D2 par exemple, comme certaines villes de 27 000 habitants, le coût pour la commune n'est pas de cette nature mais plutôt de 1 à 2 millions d'€ par an de fonctionnement. Nous, à Tournefeuille, n'avons pas ce type de coût. Nous avons fait le choix de soutenir une activité qui n'a aucun coût de fonctionnement.

Monsieur MORGADES souhaite revenir au débat sur le budget primitif. Il indique avoir bien entendu les explications déjà données en commission plénière. Cependant, il fait une autre lecture qui est de dire que compte-tenu du fait qu'il n'y a pas de volonté réelle de la part de la municipalité, de désendetter et de réduire les investissements, il estime que les efforts d'économie ne sont pas suffisants et, c'est indéniable, les dotations de l'Etat sont en baisse. Compte-tenu de tout ceci, forcément, il est demandé un effort supplémentaire aux Tournefeuillais et en particulier aux contribuables Tournefeuillais. Si les choses avaient été faites différemment, peut-être que nous n'en serions pas, aujourd'hui, à devoir voter, il indique ne pas voter pour sa part, une augmentation de 5 % des taux. Il ajoute à l'attention de Monsieur le Maire, qu'il se serait grandi, au moment où il demande des efforts aux contribuables Tournefeuillais, de proposer également, une diminution de 10 à 15 %, voire 20 %, des indemnités des élus. Cela est symbolique, mais au moment où un effort est demandé, il pense qu'il aurait dû demander un effort aux élus aussi.

Monsieur RAYNAL répond à l'attention de Monsieur MORGADES qu'il oublie une partie. Il explique que lorsque le conseil municipal a été installé, les indemnités des élus ont été baissées de 15 %. Monsieur MORGADES a dû l'oublier.

Monsieur MORGADES avoue avoir oublié cela. Il ajoute que cependant il pourrait être possible d'enlever encore 15 % pour atteindre 30 % de baisse des indemnités.

Monsieur RAYNAL plaisante en indiquant que l'on pourrait aussi aller à zéro. Tout est bien sûr discutable mais nous avons déjà procédé à une baisse des indemnités en début de mandat en supprimant notamment ce qui était une indemnité pour chef-lieu de canton. Par ailleurs, il fait remarquer à Monsieur MORGADES qu'il n'est pas représentant d'un parti politique et donc il ne peut pas forcément situer ses amis à droite sans l'imaginer à gauche quand même. Il explique que Tournefeuille n'est pas une ville particulière car la baisse des dotations touche tout le monde. Quelques communes peuvent arriver à passer difficilement, mais y arrivent quand même. Ce sont des communes ayant des recettes très élevées essentiellement liées au monde économique, comme par exemple certaines, dont une pas loin d'ici, qui a une piste d'aérodrome sur son territoire qui génère des recettes importantes. Ce n'est pas le cas de Tournefeuille et nous sommes dans le marais des collectivités qui font des efforts et qui ont pris sur elles de diminuer les fonctionnements. Ensuite, il y a deux attitudes, l'attitude de ceux qui, en début de mandat ont mis la pression et dès 2015 ont voté des augmentations de taux extrêmement importantes (30 % pour Cugnaux) qui étaient déjà au même niveau d'impôts que nous. Toulouse a augmenté de 15 %, il a été prouvé après que c'était inutile immédiatement. Puis il y a les communes qui ont augmenté en 2 fois 15 %. Ainsi, sur les deux premières années, la moitié des communes de Toulouse Métropole ont déjà augmenté leurs impôts. Dans celles qui vont suivre, nous verrons qu'à la fin du mandat, il y aura 7 à 8 communes qui n'auront sans doute pas à devoir augmenter l'impôt car bénéficiaires de ressources économiques extrêmement importantes. Nous nous situons donc sur l'augmentation basse de ceux qui ont augmenté.

Monsieur RAYNAL fait remarquer que nous n'avons pas augmenté nos bases dès la première année du mandat. Nous avons d'abord diminué les dépenses de manière importante, nous avons ensuite travaillé sur les tarifs pour les mettre au niveau des tarifs qui se pratiquent dans les autres communes, puis nous finissons par un niveau d'impôts relativement faible pour compenser et arriver à cet équilibre d'effort qui nous est demandé. 3 millions d'euros sur 27 millions d'€ c'est important. Il est donc intéressant de voir ce que va donner sur la feuille 5 % d'augmentation d'impôt. En termes de pourcentage moyen, il est intéressant de voir que l'on ne paye pas des impôts qu'à la commune. On paie l'impôt à la commune, à l'intercommunalité, au département, pour les ordures ménagères et une taxe spéciale d'équipement. Tout cela représente la taxe foncière.

Nos 5 % d'augmentation se traduisent sur la taxe foncière à 1,6 %. Quand les contribuables vont recevoir leur feuille, ils verront 1,6 % d'augmentation pour les 0,4 % fixés par l'Etat, cela fera 2 %. Monsieur RAYNAL indique que Monsieur BEISSEL ne s'est pas risqué à trop commenter l'augmentation car au cours des deux années passées, ce n'est pas la commune qui a augmenté les impôts, ni le département, mais l'intercommunalité. Il affirme que le seul conseiller Tournefeullais qui a autorisé l'augmentation des impôts par Jean-Luc MOUDENC, c'est Monsieur BEISSEL. Ici, les délégués communautaires ont refusé cette augmentation de 15 % de l'impôt en la trouvant injustifiée. Nous étions d'accord pour une augmentation de 1,5 à 2 %. La différence réside dans le fait que lorsque l'on augmente la taxe foncière de 5 % sur la commune, cela fait 1,6 %. Lorsque l'on augmente de 15 % sur l'intercommunalité, cela fait 1,4 % sur la taxe foncière. Mais sur la taxe d'habitation, tout est très différent. Pour la commune, 5 % donne 1,8 % d'augmentation sur la taxe d'habitation. Les 15 % qui ont été payés les 2 dernières années par les Tournefeullais représentent 9 % d'augmentation. Entre 2015 et 2016 il y a eu 9 % d'augmentation de la taxe d'habitation des Tournefeullais dus à Toulouse Métropole et ce que nous faisons cette année correspond à 1,8 %.

Monsieur le MAIRE indique à Monsieur MORGADES que l'on aura de toute façon un désaccord structurel sur cette question de la dette. Il ne faut pas laisser penser que nous ne faisons rien sur la question de la dette et que nous ne la gérons pas. Sur 2017, il y a moins 118 000 € de frais financiers. C'est ce que l'on appelle de la « gestion de dette ». Depuis 2014, tout indique que la ville de Tournefeuille est moitié moins endettée par rapport aux villes de la strate. Il faut donc arrêter de dire que la ville est endettée car cela n'est pas vrai. Il faut également arrêter de dire que la dette n'est pas gérée car cela est faux. Quand on regarde le profil d'extinction de dette, on voit qu'il y a un sujet en 2018 qui nous permettra de reconsidérer notre stock de dette.

Monsieur le MAIRE conseille Monsieur MORGADES, considérant les économies de fonctionnement, d'évoquer la question avec des familles dont les enfants sont à la crèche ou dans les écoles, ou les familles qui se rendent à l'Escale ou celles qui adhèrent aux clubs sportifs et il pourra constater qu'elles sont satisfaites. Ainsi, il s'apercevra que les économies de fonctionnement font partie de la bonne gestion de la collectivité et nous faisons des économies de fonctionnement de l'ordre de 250 000 € cette année dont un peu plus de 100 000 € sur la ressource humaine et nous poursuivons sur un certain nombre de secteurs dans un esprit de bonne gestion. Toutefois, la volonté politique est de préserver la qualité des services à laquelle les Tournefeullais sont très attachés.

Monsieur PERRIAULT souhaite donner 2 chiffres juste pour démentir le fait que les Tournefeullais seraient indifférents à une hausse de 50 € car il a compris que pour Monsieur le MAIRE 50 € ou 60 € n'est pas très important. Sur la période 2009-2015, le point d'indice de la fonction publique n'a pas été augmenté. Il se place dans la situation du Tournefeullais qui regarde sa feuille d'impôts et il constate qu'elle a augmenté de 7,14 % sur cette période.

Monsieur RAYNAL lui indique que tous les Tournefeullais ne sont pas des fonctionnaires.

Monsieur PERRIAULT reconnaît cela mais assure que dans la salle et à Tournefeuille plus généralement il y a des fonctionnaires. Le point d'indice de la fonction publique est à zéro.

Monsieur RAYNAL lui fait remarquer qu'il est lui-même issu de la fonction publique ou parapublique. Comme Monsieur PERRIAULT le sait, il y a deux types d'augmentations pour les fonctionnaires : l'augmentation du point d'indice et l'augmentation à l'avancement. Il serait fort étonné que pendant 6 ans il n'y ait pas eu une augmentation à l'avancement qui représente environ 1,5 point d'augmentation naturelle par le biais des grades. Donc, quand on demande 1 % par rapport à l'inflation et que l'on a 1 à 1,5 % d'augmentation, on arrive à faire face. Le problème se trouve lorsque l'on passe de salarié à retraité. Il y a là une vraie difficulté lorsque l'on est propriétaire d'une maison avec un certain nombre de coûts de fonctionnement et avec des impôts, et qui, de plus, correspondent à un statut social ou à des capacités contributives. A la retraite, lorsque l'on passe à 50 % de ses revenus, cela crée une dépression. Il y a là un sujet très compliqué à prendre en compte.

Monsieur BEISSEL reconnaît avoir voté l'augmentation à Toulouse Métropole mais souhaite rappeler un point sur le contexte : en 2014, après l'élection de Monsieur HOLLANDE, la baisse surprise des dotations est arrivée. Ici, nous ne sommes pas dans ce contexte et l'on sait très bien à quoi nous devons nous attendre. C'est la première fois qu'il entend, aujourd'hui, de la part du Maire, qu'il y aurait une augmentation des impôts. Le but affiché étant plutôt de faire de nouvelles économies. Donc, cela veut dire qu'il y avait un objectif d'économies qui n'a pas été atteint.

Monsieur le MAIRE indique qu'il y avait eu un échange au moment du Débat d'Orientations Budgétaires qu'à l'inverse, Monsieur BEISSEL semble lui-même découvrir. Ainsi, à l'observation des tableaux de prospective présentés, depuis 2014 on constate que les dépenses sont en moins et les recettes sont en plus et cela systématiquement. Il se trouve que nous avons, au préalable, débuté par la réalisation d'importantes économies, mais l'intention d'augmenter la fiscalité n'était pas cachée. Tout était très clair.

Monsieur BEISSEL rétorque que tout était d'autant plus caché que lors du Débat d'Orientations Budgétaires, lorsqu'il a été demandé quelles étaient les pistes envisagées, Monsieur le MAIRE n'a absolument pas indiqué que l'une des pistes était l'augmentation des impôts, il y a de cela à peine trois semaines.

Monsieur le MAIRE renvoi Monsieur BEISSEL à la conclusion où les trois leviers y sont explicites, qui étaient la diminution des charges de fonctionnement, les dépenses imprévues et l'augmentation des recettes (tarifs, impôts). Cela était écrit.

Monsieur RAYNAL fait remarquer à Monsieur BEISSEL que ce qui était important lorsque nous avons démarré était de procéder à la diminution de la dépense sans trop affecter la qualité du service public. Nous avons commencé par des chiffres importants la première année, la deuxième année, il y a eu un peu moins d'économies, la troisième année a été compliquée. Par ailleurs, François HOLLANDE est allé au congrès des Maires et a diminué par deux la baisse des dotations qui était envisagée. Il aurait pu aussi tout supprimer. Nous sommes obligés de nous conformer aux décisions prises à notre place. La pratique qu'ont eu tous les amis politiques de Monsieur BEISSEL, a été de dire que dès la première année, il faut procéder à une forte hausse des impôts. Nous avons fait le choix inverse en diminuant les dépenses et en régulant les recettes. Nous avons trouvé que cette méthode était plus juste et plus logique. Monsieur RAYNAL indique avoir demandé exactement la même chose à Toulouse Métropole. Sa position a été entendue et un débat a été engagé. Il a cependant été choisi l'augmentation de 15 %.

Monsieur RAYNAL demande à Monsieur BEISSEL de bien vouloir voter les taux d'imposition cette année, car l'année dernière, il y avait 0 % d'augmentation, il a voté contre. Nous pensons que vous ne pouvez être que favorable à cette augmentation puisqu'à Toulouse

vous avez voté 15 % d'augmentation. Donc, ici, à Tournefeuille, vous ne pouvez qu'y être favorable également.

Monsieur GODY indique à Monsieur BEISSEL, en page 5 du procès-verbal de la dernière séance, Monsieur RAYNAL a bien évoqué une augmentation des recettes de fonctionnement.

Monsieur MORDADES déclare, pour la clarté du débat, n'avoir jamais dit et ne prétend pas que la ville de Tournefeuille est surendettée et le niveau d'endettement par habitant lui paraît raisonnable. Mais ce n'est pas parce qu'il est raisonnable qu'il ne faut pas essayer de le diminuer. Ce qui l'inquiète, c'est la capacité de désendettement, la tendance est mauvaise. Et puisque cette capacité de désendettement est mauvaise, il faut veiller à faire moins de dette. Si les frais financiers sont en baisse c'est parce que les taux ont baissé et que des emprunts à taux élevés ont été remplacés par des emprunts à taux plus bas. Ce n'est pas compliqué à comprendre, un enfant de 10 ans pourrait le faire.

Monsieur le MAIRE indique que le service financier va apprécier cette déclaration car dire que gérer la dette pour une ville comme la nôtre est à la portée d'un enfant de 10 ans n'est pas acceptable.

Monsieur MORGADES indique qu'il s'agit d'une boutade.

Monsieur le MAIRE explique que les 118 000 € de diminution des frais financiers n'est pas le fruit du hasard, mais relève plutôt d'un travail constant et difficile effectué par des services compétents. Ils ont la tâche d'effectuer ce travail parce que nous leur donnons la mission de la gestion de la dette. Il rappelle que l'évolution des charges de personnel s'élève à 1,8 %. Il faut également prendre en considération comment les agents de la ville contribuent à ces efforts. Il faut savoir leur rendre hommage car nous ne remplaçons pas systématiquement les absences de certains personnels. Il faut saluer le professionnalisme et la qualité des agents de la ville.

Monsieur MORGADES indique avoir demandé à Monsieur RAYNAL à l'époque où il était Maire, le prix de revient du repas de la cantine. Il n'a pas eu cette réponse. Ainsi, comme l'on connaît le coût de la restauration, il lui suffit de connaître le nombre de repas servis et il fera le calcul lui-même.

Monsieur le MAIRE lui répond que nous servons 2 500 repas par jour pour 7,50 € par repas.

Monsieur le MAIRE expose les budgets annexes des ZAC de Quéfets et de Ferro Lèbres. Il indique que sur Quéfets, cette ZAC n'est pas clôturée car un certain nombre de choses touchent au lac de rétention et au transfert à la Métropole des voiries. Par ailleurs, des études sont menées sur le lac de Loustalet.

La ZAC de Ferro-Lèbres débute. Nous sommes donc sur un déficit d'investissement reporté qui sera couvert par les recettes lors de la réalisation.

## Budget Primitif 2017 – ZAC de Quéfets

### DEPENSES

Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Prop. BP 2017
REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 089.54 €
		<b>Somme :</b>	<b>14 089.54 €</b>

ORDRE	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	172 692.21 €
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	49 307.79 €
	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	14 089.54 €
		<b>Somme :</b>	<b>236 089.54 €</b>

**Somme : 250 179.08 €**

### RECETTES

Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Prop. BP 2017
REEL	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	222 000.00 €
		<b>Somme :</b>	<b>222 000.00 €</b>

ORDRE	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 179.08 €
		<b>Somme :</b>	<b>28 179.08 €</b>

**Somme : 250 179.08 €**

### SECTION DE INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Prop. BP 2017
REEL	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	207 000.00 €
		<b>Somme :</b>	<b>207 000.00 €</b>

ORDRE	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 179.08 €
		<b>Somme :</b>	<b>28 179.08 €</b>

**Somme : 235 179.08 €**

#### RECETTES

Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Prop. BP 2017
ORDRE	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	171 781.75 €
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 307.79 €
	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	14 089.54 €
		<b>Somme :</b>	<b>235 179.08 €</b>

**Somme : 235 179.08 €**

## Budget Primitif 2017 – ZAC de Ferro-Lèbres

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Propo. 2017
REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 000,00 €
		Somme :	20 000,00 €
ORDRE	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 000,00 €
		Somme :	20 000,00 €
Somme :			40 000,00 €

#### RECETTES

Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Propo. 2017
ORDRE	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	40 000,00 €
		Somme :	40 000,00 €
Somme :			40 000,00 €

### SECTION DE INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Propo. 2017
REEL	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORT	47 934,51 €
		Somme :	47 934,51 €
ORDRE	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	40 000,00 €
		Somme :	40 000,00 €
Somme :			87 934,51 €

#### RECETTES

Mouv.	Chap.	Libellé Chapitre	Propo. 2017
REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	67 934,51 €
		Somme :	67 934,51 €
ORDRE	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 000,00 €
		Somme :	20 000,00 €
Somme :			87 934,51 €



Monsieur GODY prend la parole au nom du groupe communiste de la liste du conseil municipal et du groupe majoritaire pour donner son explication de vote pour le budget : « *le vote de ce budget vient dans un contexte national qui a fini par nous amener à un choix entre le service rendu aux citoyens et l'augmentation des impôts. Après avoir géré, dans les budgets précédents, les baisses des dotations par des économies, il devenait difficile de baisser les dépenses encore et encore. Malgré tout, nous préférons, après avoir dégraissé le (pas trop gras) mammouth, nous évitons d'attaquer la chair du service public, puis l'os, pour reprendre les craintes de mon collègue Daniel FOURMY, l'an dernier. La dotation générale de fonctionnement de l'Etat et plus généralement les transferts de solidarité sont en forte baisse depuis presque 10 ans. Les collectivités servent d'éponge pour le déficit de l'Etat. L'échec des politiques mises en œuvre par les gouvernements successifs ne doit pas faire que l'impôt le plus injuste, puisque non progressif, serve à faire des cadeaux aux plus nantis. On nous parle de ras-le-bol fiscal et pour calmer, on baisse les impôts sur le revenu au prix d'une saignée qui oblige pratiquement toutes les communes, derniers remparts contre la précarité, à compenser par une augmentation des impôts. Quelle logique ? Des milliards sont versés aux entreprises via le CICE pour quel résultat ? Permettre à la famille propriétaire d'Auchan de planquer plus de fric en Belgique ? Inefficace, injuste, les politiques de Sarkozy et Hollande n'ont fait qu'échouer et paupériser les Français. Hollande n'ose même pas défendre son bilan et la droite, de Macron à Fillon, propose de maintenir le cap en accélérant. Peut-être qu'en allant plus vite, le Titanic va casser l'iceberg. Le cap de Madame Le Pen est encore plus dur à lire, les économies allant de 60 à 100 milliards suivant les jours, ne sont pas bons marins pour des Bretons. Si cette purge continue, faudra-t-il arbitrer entre le scolaire et le patrimoine ? Quand j'entends des candidats proposer 110 milliards, d'autres 60 milliards d'économies, je crains pour l'avenir de nos communes. Il faut dire que côté économie, certains sont doués, ils le font même en famille. Je suis curieux de voir comment ceux qui ont soutenu la larme à l'œil la motion de l'association des Maires de France qui nous sera proposée à la fin de ce conseil, à l'adresse des candidats, vont réagir quand la purge continuera probablement au prochain budget. Cependant, nous arrivons et nous nous en félicitons, à maintenir les services aux citoyens et un programme d'investissement qui permettent de maintenir le patrimoine et de réaliser le programme prévu. Mais si les progrès dans la gestion de la commune, réalisés les mandats précédents n'avaient pas eu lieu, dans quel état serions-nous aujourd'hui ? L'équilibre trouvé dans ce budget nous permettra de le voter. En ce qui concerne les tarifications, le réajustement des tranches de cantine, s'il pouvait être nécessaire, nous paraît mal choisi. La progressivité attendue au travers du principe du quotient familial est insuffisante et le choix de préserver la tranche la plus haute ne nous paraît pas opportun. Nous nous abstenons donc sur le vote des tarifs ».*

Monsieur GODY remercie Monsieur MORGADES d'avoir permis de rappeler que le prix de revient de la cantine est à 7,50 € et donc, même les familles qui ne reçoivent rien et qui sont les moins aidées à Tournefeuille paient moins de la moitié du prix de revient.

Monsieur TOMASI déclare avoir eu l'intention d'intervenir lors de la déclaration du vœu de l'AMF, mais vu l'intervention de François GODY, il anticipe puisque son intervention se trouve dans cette même lignée : « *Nous votons un budget qui répond au mieux à la difficulté dans laquelle sont mises les collectivités locales suite aux réductions successives de dotations de l'Etat et c'est pour cela que je le voterai sans problème, sans pour autant approuver le contexte dans lequel nous nous trouvons. Le débat d'orientations budgétaires avait mis en perspective les conséquences futures de ces réductions de moyens et ce, sans tenir compte des éventuelles évolutions futures de ces politiques. Or, dans le cadre de la campagne présidentielle en cours, plusieurs candidats annoncent l'intensification de la politique de baisse des dotations. Il me semble important d'alerter les élus, mais d'alerter la population, sur les conséquences fâcheuses d'un tel choix politique. Je voudrais mettre en garde les élus et les citoyens sur ces conséquences. Les communes, en particulier par la politique sociale, scolaire, péri-scolaire, culturelle, sont un maillon essentiel de la chaîne de*

*solidarité indispensable à la constitution d'une société harmonieuse. Elles ont, ces dernières années, largement contribué à l'effort d'amélioration des comptes publics. Mais aujourd'hui, elles arrivent au maximum de ce que peut être leur contribution. Une aggravation de cette politique de réduction de dotations les amènerait à dégrader les services et à fragiliser notre corps social. Devant cette situation, je pense important d'alerter la population sur la nécessité que soit interrompue cette politique de réduction systématique des dotations de fonctionnement. Je voudrais également dénoncer le discours démagogique trop souvent entendu sur les prétendus gaspillages des collectivités locales qui est la solution de facilité pour l'Etat de se défausser de ses choix sur celles-ci et surtout le discours de dénigrement qu'on entend encore plus souvent des fonctionnaires territoriaux. C'est grâce, comme le disait le Maire tout à l'heure, à leur investissement, grâce à leurs efforts toujours plus importants, auxquels ils consentent dans ces temps de budgets serrés, que nous avons jusqu'à présent réussi à préserver cette qualité de service et d'entretien de notre commune. En ce qui concerne les élus que nous sommes, nous devons être cohérents. Nous ne pouvons regretter ces baisses de dotations et défendre des candidats aux présidentielles qui nous annoncent de nouvelles cures d'austérité pour les communes. Des chiffres astronomiques de suppressions d'emplois et donc de services. En ce qui concerne les citoyens, je les appelle à être particulièrement attentifs à ce point et à bien intégrer que les milliards d'économies que veulent faire supporter certains aux collectivités locales sont synonymes de baisse de la qualité des services, de baisse de la solidarité et, pour ceux qui veulent en plus enlever le choix sur le moyen de prendre l'argent, de recul démocratique. ».*

Monsieur le MAIRE constate que plus aucune prise de parole n'est sollicitée. Il propose de procéder aux votes relatifs aux budgets.

### **Résultats des votes**

#### **Budget primitif commune**

Pour : 26

Contre : 8 (MM. et Mme BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, CAMPS, MORGADES – Mmes VIGOUROUX-VENOUIL, PELLIZZON et AUBRY par procuration)

Abstentions : 1 (M. LAMBEAUX)

Non participation au vote : 0

#### **Taux communaux**

Pour : 26

Contre : 8 (MM. et Mme BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, CAMPS, MORGADES – Mmes VIGOUROUX-VENOUIL, PELLIZZON et AUBRY par procuration)

Abstentions : 1 (M. LAMBEAUX)

Non participation au vote : 0

#### **Budget annexe ZAC de Quéfets**

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 8 (MM. et Mme BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, CAMPS, MORGADES – Mmes VIGOUROUX-VENOUIL, PELLIZZON et AUBRY par procuration)

Non participation au vote : 0

#### **Budget annexe ZAC de Ferro-Lèbres**

Pour : 27

Contre : 2 (M. MORGADES (Mme AUBRY par procuration))

Abstentions : 6 (MM. et Mme BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, CAMPS - (Mmes VIGOUROUX-VENOUIL et PELLIZZON par procuration)

Non participation au vote : 0

### **3 - TARIFS / SUBVENTIONS / AP/CP**

Monsieur le MAIRE soumet au vote de l'Assemblée les tarifs, subventions et AP/CP débattus dans le point précédent relatifs au budget de la commune.

#### Tarifs

Pour : 25

Contre : 8 (MM. et Mme BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, CAMPS, MORGADES – Mmes VIGOUROUX-VENOUIL, PELLIZZON et AUBRY par procuration)

Abstentions : 2 (M. GODY – M. FOURMY par procuration)

Non participation au vote : 0

#### Subventions

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 8 (MM. et Mme BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, CAMPS, MORGADES – Mmes VIGOUROUX-VENOUIL, PELLIZZON et AUBRY par procuration)

Non participation au vote : 0

#### AP/CP

Pour : 27

Contre : 4 (MM. et Mme BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, – (Mme VIGOUROUX-VENOUIL par procuration)

Abstentions : 4 (MM. CAMPS, MORGADES – Mmes PELLIZZON et AUBRY par procuration)

Non participation au vote : 0

### **4 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC 9 ASSOCIATIONS**

Madame DESMETTRE rappelle à l'Assemblée que l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 ainsi que le décret N°495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées, impose aux collectivités de signer une convention d'objectifs et de moyens avec les Associations en faveur desquelles elles attribuent des subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € par association.

Cette convention a pour objet de clarifier les relations entre la collectivité et l'association. Elle définit notamment l'objet, le montant des subventions allouées, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association ainsi que les obligations des deux parties. Par cette convention, l'association s'oblige à utiliser l'aide perçue pour la réalisation de l'objectif défini.

Madame DESMETTRE propose de signer des conventions « d'objectifs et de moyens » pour 2017 ci-annexées avec les associations suivantes :

- L'Association sportive de Hand Ball,
- L'Association sportive de Basket Ball,
- L'Association sportive AST XV Rugby,
- L'Association sportive de Football,
- Le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville,
- La Crèche association « Tournefeuille en Herbe »,
- La Crèche association « Les P'tits bouts du Touch »
- Le Comité des Fêtes de Tournefeuille,
- L'Usine

Monsieur BEISSEL indique avoir à nouveau reçu pour la quatrième fois une doléance du même administré se plaignant de l'éclairage du terrain de rugby la nuit. Il propose d'insérer une incitation à éteindre les lumières après les entraînements dans la convention d'objectifs du rugby. Monsieur BEISSEL pense que cet administré n'a pas tout à fait tort.

Monsieur le MAIRE répond être bien conscient de cette difficulté qui avait déjà été signalée. Nous avons une discussion sur ce sujet avec le club de rugby et les autres clubs en général ainsi qu'avec les services techniques afin de trouver des solutions. Il fait remarquer qu'une clause de bonne utilisation des équipements fait déjà partie des conventions d'objectifs et de mise à disposition de ces équipements.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **5 - ADOPTION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

Monsieur le MAIRE rappelle qu'en vertu du nouveau Code des Marchés Publics et du règlement local des marchés adoptés par notre Assemblée le 09 juillet 2009, il convient de soumettre à l'Assemblée les marchés conclus sous une procédure adaptée.

Monsieur le MAIRE énumère les divers marchés conclus récemment.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent ni observation, ni réserve particulière de sa part.

## **6 – LE PHARE : DEGREVEMENTS 2016**

Monsieur le MAIRE porte à la connaissance de l'Assemblée les dégrèvements du Phare conformément au règlement régissant les conditions générales de location de cette salle, pour les associations et institutions ayant utilisé cet équipement durant l'année 2016.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **7 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION : POLE DANSE CONTEMPORAINE ET POLE MUSIQUES ACTUELLES**

Monsieur le MAIRE indique à l'Assemblée que la Ville de Tournefeuille va déposer auprès de la Région Occitanie une demande de subvention de 34 000 € concernant le programme d'actions 2017 du Pôle Danse Contemporaine et du Pôle Musiques Actuelles.

L'objectif est de soutenir la création, les pratiques amateurs, de développer les publics par la mise en place d'actions de sensibilisation, de résidences et de diffusions de compagnies et de groupes régionaux, nationaux et internationaux à l'Escale et au Phare.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **8 - AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE TOULOUSE METROPOLE (LOCAUX TECHNIQUES)**

Monsieur QUERE informe l'Assemblée que Toulouse Métropole projette d'étendre leurs installations techniques et d'aménager le bâtiment actuel destiné au fonctionnement du service de la voirie sur une propriété communale sise 11 rue Colbert.

Le projet consiste à :

- créer une aire de lavage des véhicules non couverte et munie d'un débourbeur avec séparateur d'hydrocarbure,
- construire un abri destiné à couvrir le dépôt de sel, constitué de murs en béton préfabriqués sur trois côtés et d'une couverture rétractable (armature métallique et bâche),
- construire un local technique de stockage pour le karcher à l'arrière de l'abri de stockage de sel,
- aménagement de bureaux sur la mezzanine située dans le bâtiment actuel avec création de deux fenêtres au niveau du premier étage de la façade ouest.

Ces travaux entrent dans le champ d'application du permis de construire conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et portent sur un terrain appartenant à la Commune.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **9 - CREATION DE POSTES SAISONNIERS ETE 2017**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, qu'il conviendrait d'ouvrir des postes d'emplois saisonniers afin de remplacer le personnel titulaire en congés annuels et de permettre l'ouverture de la piscine municipale pour l'été 2017 afin d'assurer la continuité des services municipaux.

Il précise que sont proposés à des jeunes Tournefeullais des contrats saisonniers pour une quinzaine de jours chacun environ ou un mois sur certains postes plus particuliers.

Comme chaque année, ces postes sont proposés à l'accueil et à la caisse de la piscine d'été ainsi qu'au bassin. D'autres sont proposés pour des travaux administratifs d'archivage et de saisie informatique. D'autres encore sont proposés aux services techniques pour l'arrosage, l'entretien général et la maintenance. Ces postes sont calculés au plus près des besoins de cette période estivale.

Monsieur BEISSEL souhaite une précision au sujet de la formulation du début de la délibération qui dit : « *qu'il conviendrait d'ouvrir des postes d'emplois saisonniers afin de remplacer le personnel titulaire en congés annuels* » alors que les maîtres-nageurs ne sont employés que l'été.

Monsieur le MAIRE explique que pour la piscine, le chef de bassin correspond à un emploi permanent sur l'année. Il prend ses congés une partie de l'été et doit donc être remplacé. Il est cependant vrai que la piscine d'été représente un travail supplémentaire en période estivale. Il précise également que l'introduction est bien explicite puisqu'il y est bien annoncé que ces postes saisonniers doivent aussi « *permettre l'ouverture de la piscine municipale pour l'été 2017* ». Il n'y a donc pas d'ambiguïté sur cette question.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **10- INDEMNITES FORFAITAIRES POUR ELECTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de verser les indemnités forfaitaires complémentaires pour élections aux agents de catégorie A et aux agents de catégorie B ne bénéficiant pas des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, en raison de leur participation aux opérations des élections Présidentielles et Législatives de l'année 2017. Les agents remplissant ces conditions percevront l'indemnité complémentaire d'un montant de 271,30 € correspondant au quart du montant moyen annuel de l' I.F.T.S. de 2<sup>ème</sup> catégorie.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **11 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA REGION OUEST DE TOULOUSE**

Monsieur le MAIRE indique à l'Assemblée que Toulouse Métropole, membre du SDEHG, a mandaté Monsieur Gilbert QUERE en tant que représentant de la Métropole auprès du SDEHG. Il convient de le remplacer au niveau local en tant que membre suppléant de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région ouest de Toulouse.

Monsieur le MAIRE propose Monsieur Pierre DUFOUR en remplacement de Monsieur Gilbert QUERE et rappelle que Monsieur Patrick CHARTIER est également membre titulaire représentant la commune de Tournefeuille.

**Résultat du vote :**

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## 12 – VŒU DE SOUTIEN AU MANIFESTE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Monsieur le MAIRE déclare qu'en lien avec le contexte actuel faisant l'objet de notre discussion de début de séance concernant la baisse des dotations et de l'articulation entre l'Etat et les collectivités locales, ainsi que le contexte particulier des élections présidentielles, il propose à l'Assemblée de soutenir le manifeste de l'Association des Maires de France, des Présidents d'intercommunalités pour des communes fortes, vivantes au service des citoyens. Chacun a eu connaissance du document relatant notre attachement à la place des communes, aux relations entre l'Etat et les collectivités qui ont été évoquées à plusieurs reprises ce soir et afin qu'un lien de partenariat se tisse entre les différentes institutions. La perspective est de construire et de mettre en place des politiques publiques en faveur des habitants de nos communes qui soient dynamiques et qui aillent vers la solidarité.

Monsieur le MAIRE donne lecture du manifeste :

*« Monsieur le MAIRE précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.*

*L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.*

*Un rassemblement des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle s'est d'ailleurs tenu à ce sujet le 22 mars 2017.*

*Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.*

*Principe n°1*

*Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.*

*Principe n°2*

*L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.*

*Principe n°3*

*État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.*

*Principe n°4*

*Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.*

*Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.*

## **Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle :**

1. *Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée. Fortes et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.*
2. *Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités. Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.*
3. *Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.*
4. *Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union européenne.*
5. *Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.*
6. *Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles. Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les collectivités.*
7. *Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.*
8. *Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.*
9. *Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.*
10. *Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.*
11. *Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.*
12. *Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.*



13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.

14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.

15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

Le conseil municipal soutient le manifeste de l'AMF ».

Monsieur le MAIRE propose d'adopter ce vœu pour soutenir le manifeste de l'AMF.

**Résultat du vote :**

Pour : 27

Contre : 2 – (M. MORGADES – Mme AUBRY par procuration)

Abstentions : 6 (MM. et Mme BEISSEL, VIATGE, PERRIAULT, CAMPS – Mmes VIGOUROUX-VENOUIL et PELLIZZON par procuration)

Non participation au vote : 0



Monsieur le MAIRE indique que l'ordre du jour est épuisé. Il constate qu'aucune prise de parole n'est demandée. Il déclare la séance close.



Monsieur le MAIRE remercie l'Assemblée et souhaite une bonne soirée à chacun.

La séance est levée à 20 h 30.

